



# Tourcoing

L'association,.....,  
représentée par Monsieur/Madame .....  
Président(e), sollicite pour l'année 2023, auprès de la Ville de TOURCOING,  
une subvention de (cocher la ou les case(s) correspondante(s)) :

..... € : Fonctionnement courant (hors OMS\*)

..... € : Autres (contrat d'objectif, projet exceptionnel,.....)

Selon les critères de l'Office Municipal des Sports\*

*\*NE PAS PRECISER DE MONTANT POUR LES SUBVENTIONS OMS, CELUI-CI FAIT L'OBJET D'UN CALCUL SUR CRITERES PRECIS.*

J'ai pris connaissance qu'au cas où la Ville de Tourcoing attribuerait une subvention à l'association que je préside, je m'engagerai conformément à un comportement responsable et citoyen, à ne dépenser aucun frais non conforme à la bonne gestion des deniers publics.

Conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, les associations sont dans l'obligation, depuis le 01/01/2022, de souscrire un contrat d'engagement républicain (CER) dès lors qu'elles souhaitent obtenir une subvention publique. Le versement de la subvention étant conditionné à la signature du CER, il devra être joint au dossier de demande de subvention.

Fait à Tourcoing, le ...../...../.....

SIGNATURE :

# DEMANDE DE SUBVENTION

## POUR L'ANNÉE 2023

À retourner impérativement avant le :  
**Lundi 03 octobre 2022**

NOM DE L'ASSOCIATION : .....

.....

**MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE** : (cochez et remplissez la ou les cases correspondantes)

.....€ : Fonctionnement courant (hors OMS\*)

.....€ : Autres (contrat d'objectif, projet exceptionnel, ...)

Selon les critères de l'Office Municipal des Sports (OMS)\*

\*NE PAS PRECISER DE MONTANT POUR LES SUBVENTIONS OMS, CELUI-CI FAIT L'OBJET D'UN CALCUL SUR CRITERES PRECIS.

### Pour le dépôt de la demande :

➤ Par courrier à l'adresse suivante :

Madame Doriane BECUE  
Maire de TOURCOING  
Hôtel de Ville  
10 place Victor Hassebroucq - BP 80479  
59208 TOURCOING CEDEX

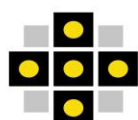
➤ Par mail (au format PDF si possible) à :  
[subventions2023@ville-tourcoing.fr](mailto:subventions2023@ville-tourcoing.fr)

### Besoin d'aide pour remplir le formulaire ?

➤ Contact Maison des Associations  
100, rue de Lille  
59200 TOURCOING  
03.20.26.72.38 / [contact@mda-tourcoing.fr](mailto:contact@mda-tourcoing.fr)

➤ Contact Office Municipal des Sports  
Centre Municipal Isabelle Villez  
30 avenue Millet - 59200 TOURCOING  
03.59.63.44.64 / [comomstg@gmail.com](mailto:comomstg@gmail.com)

➤ Contact Ville:  
03.20.23.37.89 / 03.59.69.70.65



# Tourcoing

## NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE

La Ville de Tourcoing peut apporter un concours financier à une association lorsque son activité présente un intérêt communal. L'attribution d'une subvention n'est jamais automatique. L'octroi de la subvention est acté par délibération du Conseil Municipal.

Pour toute subvention **supérieure à 23 000 €**, une convention liera **obligatoirement** la Ville avec l'association au sein de laquelle seront décrit le projet de l'association et fixés les engagements réciproques de la Ville et de l'association, notamment les règles de contrôle.

En conséquence, le démarrage du projet pour lequel la subvention est demandée avant que le Conseil Municipal n'ait délibéré se fait aux risques et périls du demandeur. En cas de refus de la subvention, la Ville de Tourcoing ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes financières liées au projet.

***Rappel : date butoir avant le lundi 03 octobre 2022***  
*La demande doit impérativement être faite par l'association.*

**ATTENTION**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.**

## LE PARCOURS DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION EN 4 ETAPES



### Dépôt de la demande de subvention par l'association

Il appartient à l'association de déposer **dans les délais prévus**, une demande via le présent dossier dûment complété à retourner soit par mail soit par courrier (coordonnées précisées en page 2).



### Enregistrement et instruction de la demande de subvention

La Ville contrôle la recevabilité des dossiers et se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.



### Décision

La décision revient au Conseil Municipal. Pour toute subvention, une convention sera conclue entre la Ville et l'Association, prévoyant l'objet, les modalités de l'aide et les dispositions d'évaluation et de contrôle de l'utilisation du soutien apporté.



### Versement de la subvention

La Ville procède à la vérification de toutes les composantes du dossier : formulaire, pièces à joindre impérativement, convention, justificatifs,... Enfin, le Service de Gestion Comptable (SGC), par l'intermédiaire du Comptable Public, effectue un contrôle des pièces transmises avant le versement effectif des aides financières.

## I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

➤ **NON DE L'ASSOCIATION :** .....  
(Conformément aux statuts en vigueur)

➤ **N° SIRET:** ..... ([www.insee.fr](http://www.insee.fr))

➤ **N° RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :** .....  
(Si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

➤ **OBJET DE L'ASSOCIATION :** .....

**Catégories :** (Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Action sociale  Administration générale  Animation  Culture  Ecologie  Economie  Enseignement

Insertion  Jeunesse  Prévention  Relations internationales  Sports  Autre : .....

➤ **ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

.....

➤ **ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de l'adresse du siège social)** .....

.....

➤ **REPRESENTANT-E LEGAL-E (personne désignée par les statuts):**

**Nom :** ..... **Prénom :** ..... **Fonction :** .....

**Tel fixe :** ..... **Portable :** ..... **E-mail :** .....

➤ **PERSONNE CHARGÉE DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE SUBVENTION (si différente du représentant légal) :**

**Nom :** ..... **Prénom :** ..... **Fonction :** .....

**Tel fixe :** ..... **Portable :** ..... **E-mail :** .....

➤ **REFERENCES BANCAIRES => Joindre obligatoirement un RIB original actualisé**

**Banque :** ..... **Intitulé :** .....

**N° Banque :** ..... **N° Guichet :** ..... **N° Compte :** ..... **Clé :** ..... **BIC :** .....

## II. COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

➤ **COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Président(e)**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** ..... **Email :** .....

**Trésorier (e)**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** ..... **Email :** .....

**Secrétaire**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** ..... **Email :** .....

➤ **NATURE DU PUBLIC ACCUEILLI** (au 31 décembre de l'année écoulée) :

ENFANTS	ADULTES	PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP : OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Oui à partir de ..... ans	<input type="checkbox"/> Oui	Handicap mental : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non	Enfants : <input type="checkbox"/> Oui à partir de ..... ans
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	Handicap physique : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non
		Sport en Fauteuil : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non	Adultes : <input type="checkbox"/> Oui
			<input type="checkbox"/> Non

	Adhérents (Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association)
Tourquennois	
non Tourquennois	
masculins	
féminins	
masculins moins de 18 ans	
féminins moins de 18 ans	
<b>Total</b>	

- Existe-t-il une cotisation ?  Oui  Non
- Pratiquez-vous une politique tarifaire différenciée :  Oui  Non
- Si oui : montant pour les Tourquennois : ..... €      Montant pour les non Tourquennois : ..... €
- Si oui, joindre votre grille tarifaire

➤ **MOYENS HUMAINS** au 31 décembre de l'année écoulée (Complétez le tableau ci-dessous) :

<b>NOMBRE DE BENEVOLES :</b> <i>Bénévole = personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée</i>	
<b>NOMBRE DE VOLONTAIRES :</b> <i>Volontaire = personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. service civique)</i>	
<b>NOMBRE TOTAL DE SALAIRES :</b>	
Dont nombre d'emplois aidés :	
<b>NOMBRE DE SALAIRES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILLE (ETPT) :</b>	
<b>NOMBRE DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION OU DETACHES PAR UNE AUTORITE PUBLIQUE</b> (précisez si le personnel est mis à disposition par la Ville de TOURCOING) :	

➤ **PRESTATIONS DE LA PART DE LA VILLE** (avantages en nature) :

- Local municipal ou équipement sportif mis à disposition à l'année ?  Oui  Non
- Si oui, préciser l'adresse et les plages horaires d'occupation .....
- A titre gratuit  ou moyennant un loyer
- Si paiement d'un loyer, veuillez en préciser le montant : ..... €
- Les fluides sont pris en charge par la ville ?  Oui  Non

### III. VOS ACTIVITES

**Votre association a-t-elle participé bénévolement à une ou plusieurs animations organisées par la Ville ?**

*Si oui, lesquelles et à quelles dates :*

**Votre association est-elle déjà conventionnée avec la Ville ?**

*Si oui, préciser la date de la convention en vigueur, la nature :*

*(Convention de mise à disposition d'équipement, contrat d'objectif ...)*

**Compte rendu d'activités 2021 :**

**(Bilan détaillé des actions menées : activités ordinaires, spécifiques)**

**Vos activités de l'année en cours 2022 :**

**Vos projets pour 2023 :**

*Merci d'indiquer les projets de l'association pour 2023, justifiant la demande de subvention, en détaillant en particulier les projets qui **concourent à l'intérêt communal**. Préciser l'utilisation des fonds qui vous seraient éventuellement accordés.*

Je soussigné(e) ....., certifie l'exactitude des informations administratives et la conformité des données financières produites.

Le ..... / ..... / .....

Signature :

NOM DE L'ASSOCIATION : .....

<b>COMPTE DE RESULTAT 2021 ET ELEMENTS FINANCIERS 2022 (REALISE)</b>					
<b>CHARGES</b>			<b>PRODUITS</b>		
	<b>2021</b> (année complète)	<b>2022</b> (du 01/01 au 30/06)		<b>2021</b> (année complète)	<b>2022</b> (du 01/01 au 30/06)
<b>60 - ACHATS</b> Prestations de services Achats en matière de fournitures Autres fournitures			<b>70 - VENTES DE BIENS ET SERVICES (chiffre d'affaire)</b> Vente de produits finis et de marchandises Prestations de services		
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b> Locations Entretien et réparations Assurances Documentation			<b>74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b> Union Européenne  Etat (précisez le(s) ministère(s) contributeurs): - -  Région  Département  Intercommunalité  Organismes sociaux (détailler) - -  Autres établissements publics: - Ville de TOURCOING  Aides privées		
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b> Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, Publication Déplacements, missions Services bancaires, autres					
<b>63 - IMPÔTS ET TAXES</b> Impôts et taxes sur les rémunérations Autres impôts et taxes					
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b> Rémunérations des personnels Charges sociales Autres charges de personnel					
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>					
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>					
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
<b>68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b> Autres					
			<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b> dont cotisations, dons manuels ou legs		
			<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>		
			<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
			<b>78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		
<b>RESULTAT (= produits – charges)</b>					



NOM DE L'ASSOCIATION : .....

## ELEMENTS FINANCIERS PREVISIONNELS POUR 2023

CHARGES		PRODUITS	
	2023 (année complète)		2023 (année complète)
<b>60 - ACHATS</b> Prestations de services Achats en matière de fournitures Autres fournitures		<b>70 - VENTES DE BIENS ET SERVICES</b> Vente de produits finis et de marchandises Prestations de services	
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b> Locations Entretien et réparations Assurances Documentation		<b>74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b> Union Européenne  Etat (précisez le(s) ministère(s) contributeurs): - - - Région  Département	
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b> Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, Publication Déplacements, missions Services bancaires, autres		Intercommunalité  Organismes sociaux (détailler) - - - Autres établissements publics:	
<b>63 - IMPÔTS ET TAXES</b> Impôts et taxes sur les rémunérations Autres impôts et taxes		- - - Autres établissements publics:	
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b> Rémunérations des personnels Charges sociales Autres charges de personnel		- - - Autres établissements publics:	
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		-	
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>		-	
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		Ville de TOURCOING	
<b>68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b> Autres		Aides privées	
		<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b> dont cotisations, dons manuels ou legs	
		<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	
		<b>78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

# BILAN DE L'ASSOCIATION 2021 (sur 12 mois)

Les informations ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées par l'association :

<i>L'exercice comptable = période de 12 mois sur laquelle sont établis les comptes.</i>	<b><u>Date de début de l'exercice :</u></b>  ...../...../ 202.....	<b><u>Date de fin de l'exercice :</u></b>  ...../...../ 202.....
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b><u>Montant des disponibilités à la fin de l'exercice :</u></b>		.....€
<i>Les disponibilités concernent à la fois la trésorerie à la fin de l'exercice mais aussi le cas échéant les fonds placés sur des comptes d'épargne et autres types de placements réalisés au nom de l'association</i>		
<b><u>Montant des créances à la fin de l'exercice :</u></b>		.....€
<i>Le montant des créances s'établit en additionnant les factures établies par l'association pour des prestations se rattachant à l'exercice mais non recouvertes, les cotisations et les subventions rattachées à l'exercice que l'association va recevoir de façon certaine</i>		
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b><u>Montant des dettes à la fin de l'exercice :</u></b>		.....€
<i>Le montant des dettes s'établit en additionnant les emprunts (bancaires ou autres) non encore remboursés, les factures occasionnées par l'activité de l'association lors de l'exercice non encore acquittées ou encaissées, les dettes sociales et fiscales</i>		
<b><u>Compte négatif du compte bancaire :</u></b>		.....€
<i>Si celui-ci est à découvert</i>		

Certifiés conforme :

- Le compte de résultats 2021
- Les éléments financiers 2022 (réalisé)
- Les éléments financiers prévisionnels 2023
- Le Bilan 2021

Le ..... /...../.....

Signature du (de la) Président(e) :

## DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER :

### Pour toutes les associations

## Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas traité

#### ▪ Dans tous les cas :

- Statuts à jour
- Récépissé de déclaration en Préfecture
- Publication au Journal Officiel
- N° de Siret ([www.insee.fr](http://www.insee.fr))
- Liste des membres du Conseil d'Administration
- Dernier rapport d'activités
- Procès verbal de la dernière Assemblée Générale
- Grille tarifaire
- RIB original au nom de l'Association
- Compte de résultats et éléments financiers réalisés (Page 8)
- Eléments financiers prévisionnels (Page 9)
- Bilan - certifié conforme par le Président (Page 10)
  - **pour les associations percevant plus de 23 000 €**
  - **pour les associations dont les recettes sont constituées à plus de 50% de subventions publiques ou dont la part de la Ville est supérieure à 75 000€**
- Comptes annuels (bilan et compte de résultats) + rapport du commissaire aux comptes
  - **pour les associations dont la somme des subventions publiques est supérieure à 153 000 € par an**
- **Uniquement pour les associations souhaitant solliciter une demande d'avance de subvention\* :**
- Plan prévisionnel de trésorerie (décembre-janvier-février-mars)

*\*Les associations souhaitant obtenir une avance de subvention, doivent accompagner leur dossier de demande d'une sollicitation écrite et du plan prévisionnel de trésorerie mentionné ci-dessus, permettant d'en justifier le besoin. A titre indicatif, dans l'hypothèse d'un budget primitif 2023 voté en mars, l'avance de subvention représenterait 3/12<sup>e</sup> du montant de la subvention N-1.*



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrocq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tel. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

Direction de la Commande Publique et  
des Affaires Juridiques et Immobilières  
Service des Affaires Juridiques et  
du Patrimoine

## ANNEXE

### Contrat d'engagement républicain des Associations et Fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « *s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)* », « *à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République* » et « *à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public* ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

#### **Engagement n°1 : Respect des lois de la République**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

#### **Engagement n°2 : Liberté de conscience**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de

prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.  
Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

**Engagement n°3 : Libertés des membres de l'Association**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

**Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

**Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

**Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

**Engagement n°7 : Respect des symboles de la République**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ..... , le ...../...../.....

**Signature :**